

Devoirs faits

Devoirs faits au collège

C'est parti !

Les devoirs à la maison, ce n'est pas toujours simple...



Avec Devoirs faits, on progresse de jour en jour !



Devoirs faits c'est

<p>Pour tous les collégiens volontaires</p>	<p>Gratuit</p>	<p>Après les vacances de la Toussaint</p>
<p>Encadré par des professeurs, des assistants d'éducation, des volontaires du service civique et des associations répertoriées sous la coordination de l'équipe éducative</p>	<p>En lien avec les parents</p>	<p>Horaires fixés par l'établissement en dehors des heures de cours</p>



Modalités : Jusqu'à 2h pour les 6ème ou 3h (5ème, 4ème, 3ème)
par semaine maximum par élève.

Inscriptions et renseignements auprès de M. Ensergueix, CPE.

Collège Joliot Curie

Madame, Monsieur,

Notre collège met en œuvre le programme « devoirs faits » qui prendra place en dehors les heures de classe, en fonction du planning ci-dessous. Vous pouvez noter que toute l'amplitude horaire d'ouverture du collège est concernée, il convient donc de choisir les heures les plus pertinentes pour votre enfant (matin, soir, sur une heure de permanence régulière...).

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
M1	8h-9h	8h-9h	8h-9h	8h-9h	8h-9h
M2	9h-10h	9h-10h	9h-10h	9h-10h	9h-10h
M3	10h-11h	10h-11h	10h-11h	10h-11h	10h-11h
M4	11h-12h	11h-12h	11h-12h	11h-12h	11h-12h
Demi-pension					
S1	13h30-14h30	13h30-14h30		13h30-14h30	13h30-14h30
S2	14h30-15h30	14h30-15h30		14h30-15h30	14h30-15h30
S3	15h45-16h45	15h45-16h45		15h45-16h45	15h45-16h45
S4	16h45-17h45	16h45-17h45		16h45-17h45	

Ce dispositif permettra à votre enfant de bénéficier d'un temps d'étude accompagnée pour réaliser ses devoirs. Il s'adresse aux élèves volontaires ou repérés par les équipes pédagogiques. La prise en charge des élèves se fait par des professeurs, CPE, AED, assistants pédagogiques ou étudiants de l'association ZupdeCO.

Une fois l'élève inscrit **sa présence est obligatoire** à la séance de Devoirs Faits, les absences seront comptabilisées sur Pronote. Etre volontaire signifie donc s'engager à participer régulièrement à l'accompagnement, l'assiduité étant une des conditions principales de la réussite scolaire. Etre volontaire signifie également avoir l'autorisation de ses parents ou de ses responsables légaux.

C'est la raison pour laquelle nous vous remercions de bien vouloir remplir le coupon ci-dessous.

Jusqu'à 2h pour les 6ème ou 3h (5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème})/semaine maximum par élève.

A remettre au CPE pour valider l'inscription

Contact pour information si besoin : yohan.ensergueix@ac-versailles.fr

Je soussigné(e) Madame, Monsieur responsable légal(e) de l'enfant

Nom : Prénom : classe :

Autorise son inscription au dispositif « Devoirs faits »

Jour 1 : Horaires :

Jour 2 : Horaires :

Jour 3 : Horaires :

Date :

Signature des Parents :

La fiche ci-dessus est à compléter et remettre à M.

Ensergueix.



DEVOIRS FAITS AU COLLÈGE



C'est parti !